

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 JUIN 2024

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 36

Pouvoirs : 8

Votants : 43

Date de convocation et d'affichage :

27 mai 2024

Numéro :

D20240613_169

Objet :

Accroissement temporaire d'activité- Service Développement durable

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon-la-Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALVET	Approuvé par le préfet : 17/06/2024		
	Rachel	RIONET	Publication : 18/06/2024	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. COURRIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	A.CHEVALIER
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de la Dombes est engagée dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales.

Considérant que la Dombes est un site Natura 2000 reconnu pour ses habitats naturels et ses espèces de faune et de flore d'intérêt européen ;

Considérant que la Dombes a été labellisée site Ramsar en mars 2023 ;

Considérant le fait que la Dombes fait partie des sites prioritaires nationaux pour la préservation des milieux humides, le ministère de l'écologie reconnaissant l'impact des rongeurs aquatiques envahissants sur ces milieux ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes de la Dombes depuis 2020 pour la lutte contre le Ragondin ;

Il s'agit de tester la mise en place d'un piégeur en contrat avec la CC Dombes, en renfort des piégeurs bénévoles, agissant pour les étangs de la Dombes et focalisant l'action sur des secteurs stratégiques pas ou peu piégés.

Ce type de contrat pour des piégeurs existe à l'échelle nationale dans de nombreuses collectivités, communauté de communes, agglomération ou syndicat de marais ou de rivières.

La présente proposition vise à augmenter significativement la pression de piégeage et de tir pour réduire le développement et la circulation des ragondins vers les zones d'étangs et ainsi atteindre une réduction significative des populations de ragondins sur les secteurs les plus sensibles. Ceci contribuera à limiter la pression sur les végétations aquatiques et rivulaires des étangs, habitats naturels patrimoniaux et les pertes économiques dues à la détérioration des ouvrages et à la consommation des cultures riveraines.

Une vigilance permanente sera assurée par l'agent pour prévenir l'expansion d'autres espèces jugées problématiques.

Un soutien financier du Fonds vert sera sollicité à hauteur de 50 % pour 2024-2025.

Le contrat concerne un agent de catégorie C, piégeur agréé disposant du permis de chasse.

Comme évoqué en conseil communautaire de juillet 2023, en cas de validation de la candidature au programme LIFE un financement à près de 90% est prévu, pour 2 contrats. Une délibération complémentaire sera proposée en cas de retour positif sur la candidature LIFE.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service développement durable pour une durée de dix mois,
- De préciser que la durée de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- De décider que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour et 1 abstention :

- **De créer** un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le service développement durable pour une durée de dix mois,
- **De préciser** que la durée de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire (ou en fonction des nécessités du service),
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 13 juin 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

